l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Val-de-Marne

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination Île-de-France

URPS PHARMACIENS ILE DE FRANCE

REMISE DU KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

DÉPISTAGE : OBJECTIF 65%

En France, **7 personnes sur 10 n'effectuent pas** le dépistage colorectal alors que c'est le 3e cancer le plus fréquent et qu'il représente la 2e cause de décès.

Pourtant, **détecté tôt, ce cancer peut être guéri dans 9 cas sur 10**.

Afin d'améliorer le recours à ce dépistage et atteindre le taux de 65 % recommandé au niveau européen, le circuit de remise du kit a été étendu aux pharmaciens d'officine.

COMMANDE

Commande gratuite sur Amelipro.

2 cartons maximum par commande. Pensez à anticiper le délai d'envoi de 2 à 3 semaines.

Le CRCDC peut assurer ponctuellement un dépannage.

FACTURATION

Depuis le 1er janvier 2024, la remise de kit est rémunérée 3 € TTC (code RKD) + 2 € TTC lorsque le patient réalise le test

FORMATION

Pour remettre le kit et pouvoir utiliser le site d'éligibilité, le pharmacien d'officine doit avoir suivi une formation proposée par le centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) d'Île-de-France.

Développée en partenariat avec Doctrio, c'est une formation e-learning certifiante, sans coût pour le pharmacien, composée de vidéos, de fiches pratiques et de cas cliniques interactifs.

Inscription :
https://www.doctrio.com/programme/delivrer-en-officine-le-kit-de-depistage-du-cancer-colorectal
L'équipe Doctrio valide les modalités de prise en charge (ANDPC, FIF PL, OPCO) et donne accès à la formation.

DÉPISTAGE : OBJECTIF 65%

Tous les hommes et les femmes de 50 à 74 ans sans symptômes et sans antécédents personnel et/ou familial et sans contre-indication (95 % des cancers colorectaux surviennent après 50 ans).

Sont exclues les personnes :

> à risque élevé de développer un cancer colorectal pour lesquelles d'autres modalités de suivi sont proposées

- antécédents personnels et familiaux (1er degré) d'adénomes ou de cancer colorectal
- maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (maladie de Crohn, rectocolite hémorragique)
- prédispositions héréditaires (polypose adénomateuse familiale, cancer colorectal héréditaire non polyposique - syndrome de Lynch).

> ayant réalisé un test, un coloscanner ou une coloscopie incomplète suivie d'un coloscanner il y a - de 2 ans.

> ayant réalisé une coloscopie il y a moins de 5 ans.

> présentant une symptomatologie évocatrice de cancer colorectal (présence de sang dans les selles,troubles du transit persistants ou douleurs abdominales d'apparition

LA REMISE DU TEST EN PRATIQUE

Conseil pour la pratique :

- Garder un kit de démonstration à disposition
- Utiliser l'espace de confidentialité pour faciliter les échanges avec le patient

Préalable : vérifier l'éligibilité via le questionnaire mis à disposition

Si vous estimez que le test est approprié à votre patient, vous pouvez le lui remettre . Il n'est pas nécessaire que votre patient vous apporte son courrier d'invitation, vous êtes à même de juger son éligibilité.

La personne n'est pas éligible ? Vous pouvez l'orientez vers son médecin traitant ou tout autre médecin désigné par la personne pour une prise en charge médicale appropriée.

Circuit de remise en officine :

PERSONNE AVEC INVITATION	PERSONNE SANS INVITATION
Coller sur la fiche d'identification l'étiquette avec les coordonnées de la personne, rectifier et compléter si besoin les informations du médecin traitant ou désigné.	Compléter à la main la fiche d'identification et les informations sur le médecin traitant ou désigné.

Pour éviter les tests non analysables :

- préciser la date de péremption du test remis ;
- rappeler de ne pas réaliser le test une veille de week-end ou un jour férié ;
- rappeler de bien remplir la partie identification (coller l'étiquette avec le patient) et la date de prélèvement ;
- poster l'enveloppe en début de semaine et au plus tard dans les 24h après le prélèvement.

Informer la personne des limites de ce dépistage, des suites éventuelles et de la conduite à tenir si le résultat est positif. Préciser au patient que les résultats lui seront adressés par SMS et que le pharmacien n'en est pas destinataire. Inviter les patients à revenir vers vous lors de la réception des résultats.

Informer le(s) médecin(s) destinataire(s) des résultats de la remise du kit par messagerie sécurisée, sauf opposition expresse de la personne.

Si la personne se présente à nouveau au comptoir, la questionner sur la réalisation du test.
La vérification est également possible sur le site d'éligibilité du CRCDC.
Si le test n'a pas pu être analysé : vérifier les conditions de réalisation et conseiller de le refaire.

CONTACTS

CPAM :
projets.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr

CRCDC Île-de-France
0 800 73 24 25

RESSOURCES

Des outils d'aide à la pratique et de communication sont à votre disposition en flashant ces codes :

ameli Pro OU *CRCDC Île-de-France*